



Saviez-vous que ... ?

Les membres du RQIEC travaillent quotidiennement à prévenir des morsures, évaluer la dangerosité, éduquer et réhabiliter des chiens.

Le comportement d'un chien est la résultante de facteurs tels que sa génétique, sa santé, son environnement, ses apprentissages et ses expériences. Ceux-ci sont indissociables. Il est donc important de connaître les points suivants :

- De légiférer à l'égard d'une race (ou type) donne un faux sentiment de sécurité vis-à-vis un chien d'apparence différente des races visées.
- La forme du crâne (arrondie ou allongée), la structure de la mâchoire, le pelage (court, long ou frisé) ou le port d'oreilles n'ont pas d'influence sur le comportement d'un chien. La principale caractéristique physique ayant une réelle influence sur la dangerosité d'un chien est sa taille.
- La prédation n'a aucun lien avec l'agressivité pour éviter un conflit ou une douleur. Les cibles de comportement de prédation normales sont en majorité des balles, des jouets, parfois des rongeurs ou des oiseaux. L'être humain ne constitue pas une proie pour un chien normal.
- Les causes de morsures les plus courantes sont la douleur et la peur : Le chien peut mordre par réaction directe à la douleur, en tentant d'éviter un contact ou une situation qu'il craint douloureuse.
- Le chien peut mordre par peur des inconnus ou des situations qu'il perçoit comme un conflit potentiel selon son expérience : des gens qui approchent ou qui bougent rapidement.
- La reproduction et la vente de chiens malades, instables et élevés dans des conditions sous-optimales est malheureusement encore légale au Québec. Bon nombre de chiens reproduits dans notre province sont plus à risque de devenir dangereux car aucune sélection quant à leurs tendances comportementales ou à leur santé n'a été faite en plus de se développer dans des environnements inadéquats.
- La dangerosité à un niveau sévère n'est ni naturelle ni fréquente et est considérée comme une anomalie chez le chien.
- Lorsqu'il est question de races : il n'existe pas de « races de chiens gentils » et de « races de chiens dangereux ». Tout chien a la capacité de mordre et ce, peu importe sa race.
- Pour enregistrer un chien de race pure, il n'existe aucune obligation de démontrer des traits comportementaux liés à ses origines.
- Il est quasi impossible d'identifier visuellement des races sans erreur et encore plus difficile lorsqu'il s'agit d'un mélange de races.

- Le chien est un animal sociable doté naturellement de comportements agressifs et défensifs sains servant à résoudre des conflits avec le moins de dommages possibles.
- L'inhibition de la morsure est un frein réel et important sur la force déployée lors d'une morsure. Elle est le fruit d'un apprentissage normal et naturel qu'un chien élevé dans des conditions adéquates développe. Les chiots devraient demeurer avec leur mère et leur fratrie dans un environnement sain jusqu'à l'âge minimal de 7 semaines de vie.
- La très grande majorité des morsures sont largement inhibées par l'animal. Ceci est principalement dû à la nature sociale du chien qui évite le conflit et ne cherche pas fondamentalement à blesser.
- Une évaluation de la dangerosité d'un chien qui ne tiendrait pas compte de l'inhibition de morsure et de l'environnement serait non professionnelle, incomplète et invalide.
- Plusieurs chiens, lorsqu'ils se sentent coincés (attachés, à l'intérieur, pris dans un coin), peuvent se croire en réel danger et mordre pour faire en sorte d'éloigner ce qui les effraie. Ignorer ou punir un chien pour communiquer sa peur résulte en un chien qui apprend que sa seule façon de se défendre est de mordre.
- Le port de colliers qui produisent de la douleur (étrangleurs, à crampons, électriques/électroniques) ayant pour effet de « corriger » le chien, sont responsables de blessures physiques et psychologiques, et augmentent le risque de morsure.
- Ne pas répondre aux besoins de base de l'animal (sentiment de sécurité, exercice physique, stimulation mentale et contact social) par l'isolement, la privation de contact social, la privation d'exercice et de stimulation adéquate, augmente le risque de morsure.

Au Québec, il est encore malheureusement possible d'aller dans un centre canin pour entraîner son chien « à la protection », augmentant grandement la dangerosité du chien.

Au Québec, il est encore malheureusement permis et légal d'utiliser des méthodes reconnues pour causer et augmenter l'agressivité au nom de « l'entraînement ». Le RQIEC recommande de promouvoir et choisir des méthodes à jour, efficaces et sans dangers.

Le RQIEC recommande fortement l'accès pour tous à une meilleure éducation générale sur les besoins du chien, sa communication et les causes de l'agressivité afin de prévenir les morsures.

Produit par :



Document complet disponible [ici](#).